



*Administration communale de  
Colmar-Berg*

## **AVIS AU PUBLIC**

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 27 avril 2022 (No 3A/2021/5721/173) le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé la SA OEKO-SERVICE LUXEMBOURG à exploiter un élévateur à fourches marque, LINDE, type L10B, numéro de construction F21172Y04317.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours.

Pour le collège échevinal,  
Le bourgmestre, le secrétaire,

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié par la présente que le texte ci-dessus a été dûment publié et affiché dans la commune de Colmar-Berg, à partir du 6 mai 2022.

Colmar-Berg, le 6 mai 2022  
Le bourgmestre,